

CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 NOVEMBRE

2020

Réflexions sur un passage éventuel en Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

La loi ALUR du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) avait établi le dessaisissement des communes au profit des intercommunalités en matière de conception et d'application des plans locaux d'urbanisme (PLU) qui deviennent des PLUI (PLU intercommunaux). Ainsi les communautés de communes existantes à la date de publication de la loi ALUR et qui n'étaient pas compétentes en matière de PLU le devenaient le lendemain de l'expiration d'un délai de 3 ans à compter de la publication de ladite loi, c'est-à-dire le 27 mars 2017.

Si, dans les trois mois précédant le terme du délai de 3 ans mentionné, au moins 25 % des communes (c'est-à-dire au moins 4 communes pour notre communauté de communes) représentant au moins 20 % de la population s'y opposent par délibération (3291 habitants en 2017) ce transfert de compétence n'avait pas lieu. 8 communes de la CCPR représentant 57.1 % de la population s'étaient opposées à ce transfert de compétence.

Si à l'expiration d'un délai de 3 ans à compter de la publication de la loi ALUR, la CCPR n'est pas devenue compétente en matière de PLU, elle le devient de plein droit le premier jour de l'année suivant l'élection du président consécutive au renouvellement général des conseils municipaux, c'est-à-dire le 1^{er} janvier 2021, sauf si les communes s'y opposent dans les conditions rappelées ci-dessus. Donc notre conseil municipal doit, dès maintenant, commencer à réfléchir et examiner les avantages et les inconvénients du transfert éventuel de cette compétence actuellement communale à la CCPR. Cette réflexion peut se faire à l'aide du dossier distribué lors de la convocation à la présente réunion. Cependant, vu la complexité de cette démarche, le maire propose aux membres du conseil de demander à M. le vice-président de la CCPR en charge de l'urbanisme de venir lors du conseil prochain pour faire une présentation plus complète et répondre aux différentes questions.

Demande de subvention au titre de l'Enveloppe de Solidarité du Conseil Départemental de la Loire pour des travaux de voirie et d'eaux pluviales au Plan du Bourg, route du Pontin

La réfection de la voirie au plan du bourg a fait l'objet d'une demande de devis auprès de plusieurs entreprises. Elle consiste à poser des bordures sur 165 ml pour conduire les eaux pluviales de la voirie jusqu'au tuyau situé au croisement avec la route de Limonne, tuyau qui sera remplacé par une nouvelle canalisation plus grosse. L'entreprise MONTAGNIER est la mieux placée sur le plan financier et technique. Son devis s'élève à 19631.85 €

La subvention attendue de 7000 € au titre de l'Enveloppe de Solidarité du Conseil Départemental de la Loire couvrira une partie de ces frais. Les travaux devraient débuter en début d'année 2021

Programme de goudronnage 2021 : demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Loire pour le goudronnage du hameau de Mérigneux, route de Combesserand

Un programme de réfection dans le hameau de Mérigneux sur 380 m linéaire avec reprise des bouche à clé et divers regards. Par ailleurs, des traversées de chaussée (collecteurs d'eaux pluviales) seront également remplacées au cours de ce chantier

Le devis des Ets BUFFIN s'élève à 28700 euros. Les travaux auront lieu au 2^e semestre 2021 sauf si la communauté de communes change la canalisation d'eau potable avant, ce qui pourrait retarder un peu le goudronnage. A suivre donc.

Par ailleurs, à l'occasion de ces travaux, l'entreprise BUFFIN va remplacer l'ancienne canalisation en pierres (dallos) de la rue des Glycines qui est effondrée en de nombreux endroits (création de regards pour récupérer les eaux pluviales de la route de Combesserand, démontage du dallos et remplacement par un tuyau de diamètre 300 pour la somme de 6435 euros.)

Décision Budgétaire Modificative – Budget général

Réfection façade nord de la mairie : Une subvention de l'Etat de 7395 euros a été obtenue soit 30% des travaux . Une subvention départementale supplémentaire est en attente. D'ores et déjà, ces travaux sont à inscrire au budget 2020 car ils doivent démarrer avant le 31 décembre 2020, condition pour l'obtention de ces subventions exceptionnelles liées au plan de relance « COVID19. Les travaux seront réalisés par l'entreprise TARMAC Patrimoine de Sury le Comtal (entreprise qui est intervenue dans le cadre de la restauration du chœur de l'église en 2012) spécialisée dans la restauration du patrimoine ancien. Montant des travaux : 24650.55 euros.

Information sur la prévention des feux de forêts – Obligations légales de débroussaillage – Défense incendie

En 2011, 22 communes de la Loire dont Saint Appolinard ont été classées à risque feux de forêt. Un travail de répertoire des maisons isolées et de leur environnement nécessitant un débroussaillage au-delà de la limite de 50 mètres avec repérage des accès possibles doit être réactualisé.

La défense forestière contre l'incendie doit aussi être prise en compte, en travaillant sur l'accessibilité de certains chemins ruraux . Le centre régional de la forêt privée compétent en matière de forêts privées peut assister la commune dans le montage d'un dossier destiné à recueillir des fonds européens qui transitent par la région AURA. C'est un travail de longue haleine que certaines communes forestières (Colombier, La Valla en Gier...) ont déjà entrepris. Cette démarche devra être engagée et suivie par la commission communale de sécurité.

Questions diverses - Courriers

Piscine pour les scolaires : les enfants des écoles n'ont pu bénéficier que de 5 séances de piscine en groupe. Le protocole sanitaire difficile et trop lourd à mettre en œuvre n'a pas permis la tenue des 5 autres séances

Le budget alloué pour cette activité de piscine à reverser au Sou des Ecoles qui en fait l'avance ne sera donc pas de 980 € mais environ de 600 €

Boulodrome : les négociations pour l'achat éventuel sont suspendues, le propriétaire étant actuellement souffrant.

Bascule : l'enlèvement du socle métallique hors d'usage et le remplissage de la fosse par des gravats sont réalisés. Dans un 2^e temps, aura lieu la reconstitution de l'aspect antérieur par des plateaux en bois avant le printemps prochain

Chemin d'accès au réservoir de Merigneux : il est en voie d'achèvement par l'entreprise MONTAGNIER et financé par la CCPR (13000 euros)

Installation d'un défibrillateur sur la commune de st appolinard : prise de contact pour connaître le meilleur type de matériel et le contrat de maintenance. Le lieu d'installation reste à déterminer.

Compte rendus des commissions intercommunales

Commission piscine : (E Blanc) Plusieurs discussions ont été abordées : réaménagement , réfection de liner, création d'un troisième bassin , accessibilité des personnes handicapées ...

Plusieurs interrogations débattues mais non tranchées : accessibilité et participation de toutes les écoles et communes, piscine chauffée ou non. Budget à consacrer ?

Commission tourisme (V Canet) en raison du COVID l'espace Eaux Vives et le camping sont déficitaires . proposition de promotion des gîtes de la communauté de commune et d'aire d'accueil pour les campings cars.

Commission communication (V Canet) Cette commission a fait un état des lieux : magazine, site...Le positionnement : pour ou contre l'introduction de publicité a été tranché vers l'absence de publicité Le budget global annuel (fabrication du mag et distribution) est de 6000 euros . Une amélioration du site avec des applications spéciales est en cours.

Commission réseau (J Gery)

Réseau eaux usées et contrôle des installations : un certain nombre d'installations non conformes sont encore présentes pour notre commune

Réseau eaux potables : 351 abonnées a St appolinard Le rendement de réseau est de 85%. La commune a acheté 2378 M3 d'eau en 2019 pour un volume total de 37500 M3 produit.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu vendredi 11 décembre 2020